



COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS JEUNES
Réunion du 13 juillet 2018

Présents : Madame SALDANA
Messieurs AGASSE – LUCAS – GABAS – THEVENIN

Excusés : Messieurs BRAULT – CUENCA – MAURIN - BERTRAND – JULLIAN – HEVE

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



Compte tenu que le club PAYS MAZAMETAÏN a confirmé sur FOOTCLUBS son refus d'accéder au championnat U19 R2, la commission entérine cette décision.

Compte tenu que le club de SAINT NAUPHARY a confirmé sur FOOTCLUBS son refus d'accéder au championnat U19 R2, la commission entérine cette décision.

Conformément au règlement :

Le club de PAYS D'AGOUT intègre le championnat U19 R2 en lieu et place de l'équipe de PAYS MAZAMETAÏN.

Le club de CAHORS FOOT intègre le championnat U19 R2 en lieu et place de l'équipe de SAINT NAUPHARY.

La Commission Régionale des Jeunes, dans sa réunion présente les nouveaux fichiers :

⇒ Nouvelle Accession - Rétrogradations JEUNES (M.P) 17-2018 (cliquer ci dessous)
<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/fd76e8b5c7bc37aab4e0ce828f9db3a4.pdf>

⇒ Nouvelle composition des Poules U19 R2 poule D (cliquer ci dessous)
<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/5f30d22944580a211f84bb1f1d96f40f.pdf>

Les présente décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'Article 190 des R.G de la F.F.F.

Le Secrétaire de séance
Jean Louis AGASSE

Le Président Délégué de séance
André LUCAS